

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2020

**Présents :** Laurent THOMAS, Florence POYET-TISSOT, Christian VACHEZ, Yves CHARLIOT, Jérémy CHARLES, Fabien DIARD, Romain DUCHEZ, Caroline ESPARVIER-CHABRIT, Michèle GIL, Stéphanie MEUNIER, Philippe TEJEDOR.

## 1. APPROBATION DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

### 2. TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs communaux pour l'année 2021, et d'ajouter des tarifs concernant la création du columbarium et le jardin du souvenir.

Columbarium pour 2 urnes, plaque comprise : 15ans /300 € ; 30 ans / 450 € ; 50 ans / 700 €

Jardin du Souvenir, dispersion des cendres et plaque : 50€

Après délibération, le conseil municipal valide les tarifs communaux 2021.

### 3. POINT SUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT DU RPI

Monsieur le Maire explique au conseil municipal le fonctionnement du RPI Nervieux / Mizérieux. Le RPI comprend, pour l'année scolaire 2019/2020, 143 élèves dont 49 élèves de Mizérieux. Le taux actuel de la convention est de 27%. Les tarifs des services de l'école restent inchangés pour 2021. Il donne rapport de la participation de Mizérieux pour les frais de fonctionnement, soit 40 265,33 € et d'investissement, soit 4 178,62 €. Il explique une forte augmentation des frais de personnel, liée au covid, et une cantine avec un déficit croissant. Il souhaite que la mairie de Nervieux communique davantage sur les dépenses à prévoir, et souhaite être consulté avant la validation des projets.

Le CM prend note, des frais supplémentaires pour le changement du système de chauffage, de la révision du taux de la convention qui est en cours, et de l'augmentation du nombre d'élèves de Mizérieux pour la rentrée 2020.

### 4. APPROBATION DES RAPPORTS CCFE : ACTIVITE FOREZ-EST- PRIX ET QUALITE ANC – ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire présente les grandes lignes des rapports 2019 de Forez-Est. Le rapport d'activité sur le prix et la qualité de l'assainissement non collectif, le rapport d'activité sur l'élimination des déchets, et le rapport d'activité Forez-Est. Il précise que le conseil municipal a pris connaissance de ces 3 rapports envoyés précédemment par mail. Il informe que ces rapports sont à la disposition des élus et des administrés sur le site de forez-Est : [www.forez-est.fr](http://www.forez-est.fr)

Après délibération le conseil municipal valide ces 3 rapports.

### 5. APPROBATION SUR LE TRANSFERT DE COMPETENCE PLUI A LA CCFE

Monsieur le Maire explique que La loi NOTRe de 2015 prévoit que la compétence PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) soit exercée de plein droit par l'EPCI, sauf volonté contraire d'un minimum de commune. (25% des communes représentant au moins 20% de la population) Il précise que le bureau communautaire prévoit de faire jouer cette minorité de blocage. Après délibération le conseil municipal s'oppose, à l'unanimité, à la mise en place de ce PLUI.

### 6. TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICES « SPECIALE » DU MAIRE AU PRESIDENT DE FOREZ-EST

Monsieur le Maire précise que la loi prévoit le transfert automatique de tous les pouvoirs de police « spéciale » des maires lié à l'exercice des compétences communautaires dans les 6 mois qui suivent l'élection du président. En 2017 les élus communautaires s'étaient opposés unanimement à ce transfert et la position reste identique pour le mandat 2020-2026.

Après délibération le conseil municipal s'oppose, à l'unanimité, à ce transfert.

### 7. POINT SUR LES TRAVAUX SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle les différents devis pour la rénovation de la salle de rencontre/réunion de l'ancienne mairie :

Les travaux de peinture, l'isolation et la pose d'un plafond suspendu ainsi que la réfection du sol, effectués par les entreprises Giroud de Craintilleux et Chevalier de Saint-Germain-Laval pour un montant total de 18 000€ TTC. Il précise que le Conseil Régional met en place un système de soutien financier auprès des communes, dans le cadre du plan de relance, et souhaite faire une demande sur l'enveloppe « bonus relance ».

Après discussion, l'ensemble du CM valide la rénovation complète du sol, et la demande de subvention.

### 8. POINT SUR LES DEVIS « AMENAGEMENT DE L'ESPACE LOISIRS » POUR DEMANDE DE SUBVENTION AVANT LE 31 DECEMBRE

À la suite du travail de la commission enfance/ jeunesse et des analyses du site, M. le Maire présente différents aménagements sur le terrain, pour offrir un lieu de vie et d'échange accessible à tous : Un parcours santé avec divers agrès, des jeux pour enfants, la création d'une pumptrack et d'un terrain de pétanque, un aménagement avec tables de pique-nique. Les tarifs varient suivant les modèles et les fournisseurs, pour un investissement de 80 000€. Il prévoit l'accès au terrain par le chemin des Vernes, propose une réunion exceptionnelle ultérieure pour faire un choix. Il souhaite solliciter une aide financière auprès du département avant le 31 décembre.

Après concertation le conseil municipal approuve le projet, et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du département.

### 9. QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur le Maire propose :**

- La validation du rapport annuel 2019 du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Les tarifs 2020/2021 Abonnement : 86,54 HT Prix au m3 : 1,62HT.
- Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport et le valide.

- Le rapport de la MAGE en date du 24 juin 2020 sur l'analyse de la Station d'Assainissement Collectif de Mizérieux. Il précise qu'un devis est en cours pour le taillage des roseaux ; qu'un problème de communication entre la station et la pompe de relevage persiste, et propose de vérifier la résistance du câble réseau pour évaluer la perte de communication.
- L'acquisition d'un défibrillateur DEA « cardio secours » pour un tarif allant de 1 300,00€ à 2 000,00€.
- Un premier tarif de 2 754,00€ pour l'achat d'une lame pour le déneigement.

**Le conseil municipal est informé :**

- De la réalisation des travaux de voirie, chemin de l'Ovize et Impasse de la goutte.
- De l'installation du matériel informatique et du système de sauvegarde.
- Des travaux du cimetière avec la création du columbarium. Un aménagement de l'environnement est à prévoir.
- De l'annulation du repas de fin d'année par le CCAS. Cette année, exceptionnellement, les membres du CCAS rendront visite aux ayants droits de la commune le 12 décembre, pour offrir un colis.
- Du courrier de la préfecture qualifiant le niveau de risque en matière de grippe aviaire dans le département. Pour limiter l'épidémie, chacun doit adopter les gestes simples de prévention.
- De la présentation du bulletin municipal en cours de réalisation.
- De l'installation des décorations de Noël le samedi 5 décembre.
- Qu'il n'existe pas de convention avec la MJC de Balbigny.
- Que la commune n'a pas effectué d'arrêté concernant les chats errants.